

Demande d'autorisation de Branchement électrique permanent

NOM et PRENOM du propriétaire :

Adresse :

..... Tél :

Nom du Bateau : Immatriculation : Emplacement :

Appareils branchés et puissance :

Je demande l'autorisation de brancher mon bateau station au port de plaisance de Dives-Cabourg-Houlgate, à titre permanent pour la période duau.....

Je reconnais avoir pris connaissance des tarifs en vigueur et signées les dispositions ci-dessous. Je reconnais satisfaire aux conditions d'autorisation et de responsabilité.

Une autorisation de branchement permanent aux bornes électriques du bassin pourra être accordée dans les conditions suivantes :

1. Respecter les conditions de branchement fixées par les conditions générales et particulières d'occupation d'un poste d'amarrage dans le port ;
2. Formuler une demande d'autorisation écrite (formulaire à remplir) ;
3. Régler sa facturation ;
4. Déposer, pour des raisons de sécurité, un **double des clés** du navire au bureau du port ;
5. Indiquer au bureau du port le nom des autres personnes ayant reçu du propriétaire un double des clés de son navire.

L'autorisation de branchement permanent n'est valable que pour **une seule prise**. Elle est accordée par la Direction des équipements portuaires, **sans toutefois décharger le propriétaire ou le gardien de leur entière responsabilité, y compris en cas de défaillance électrique, ou de débranchement par autrui.**

Tarifs en vigueur : 17.50 € TTC par mois du 1/06 au 30/09
23.50 € TTC par mois du 01/01 au 31/05 et du 01/10 au 31/12

Mode de règlement : par prélèvements automatiques simultanés à ceux de la redevance d'amarrage
 au comptant à réception de la facture

Le :

Signature du propriétaire

(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

Cadre réservé à la CCI

Accord : Oui Non

Le :
La Responsable Plaisance
Tanakil LE CORVIC